

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 12

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le douze septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 34/1663 :

Convention de partenariat avec la Compagnie Nektar : "Rencontre entre un auteur, un territoire et ses habitants"

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par Madame AHO NIENNE Sandrine), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MINATCHY Mariot (par Madame GUIEN Marie Claire), MALET Viviane (par Monsieur DIJOUX Stéphane), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier), ARAYE Hélène (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par madame HOARAU Brigitte), BEDIER Corine (par Monsieur Pascal BASSE).

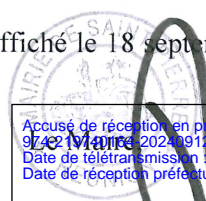
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Chantal AGATHE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 septembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 06 septembre 2024.



Accusé de réception en préfecture
974 01 2024 0912 34 1663-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°34/1663 : Convention de partenariat avec la Compagnie Nektar : "Rencontre entre un auteur, un territoire et ses habitants".

Médiathèque - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée qu'une convention-cadre en faveur du livre à la Réunion a été signée entre l'Etat (Direction des Affaires culturelles), le Centre National du Livre et la Région Réunion visant à articuler et développer leur politique commune pour la période 2023-2025. De cette convention est né un nouveau dispositif intitulé « Rencontre entre un ou des auteur(s), un territoire et ses habitants » sur appel à projet ouvert aux collectivités.

Faciliter l'accès de tous aux œuvres littéraires et aux savoirs, élargir son lectorat notamment sur les territoires qui sont éloignés des lieux de culture, telle est la politique culturelle menée sur le territoire Saint-Pierrois à travers le projet « Deux autrices, deux quartiers, deux médiathèques face à la mer ». Il s'agira de mettre en lien deux autrices de la Compagnie Nektar et les habitants de Terre Sainte et de la Ravine-Blanche afin de recueillir leurs rapports à la mer.

Une action qui s'articule autour de 2 temps forts :

- Un programme d'actions culturelles et de médiation sera proposé au public des deux quartiers : valorisation des œuvres des autrices et mise en place d'ateliers d'écriture, recueil de la parole en lien avec la thématique et lecture scénique.

- Une résidence de recherche-écriture ayant pour finalité la création d'un ouvrage valorisant le patrimoine imaginaire du territoire de Saint-Pierre autour de la mer.

Le coût total du projet s'élève à 16 316 €. La Région Réunion accompagne la collectivité à hauteur de 80 % selon le plan de financement suivant :

Région 80 % :	13 053 €
Ville 20 % :	3 263 €
Total :	16 316 €

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan de financement de l'action et la convention annexée.**
- **D'AUTORISER le Maire ou l'un des adjoints délégués à signer toute pièce administrative ou financière se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240912-34-1663-DE
Date de télétransmission : 17/09/2024
Date de réception préfecture : 17/09/2024